

SOMMAIRE



- Le mot du Maire
- Budget et finances communales 2010
- Les travaux et investissements
- Les projets 2011
- L'actualité de l'Ecole
- Vie culturelle
- Rétrospective de l'année 2010
- Etat-civil
- Informations diverses
- Calendrier des fêtes 2011
- Les fouilles archéologiques
- Quoi de neuf à la CCKB

LE MOT DU MAIRE

Ils seront enfin inaugurés courant du mois de janvier les cinq pavillons réalisés par Côtes d'Armor Habitat. Inscrits dans une démarche de développement durable, la conception de ces nouveaux bâtiments aura porté sur les travaux d'isolation, l'orientation permettant ainsi aux locataires de minimiser considérablement leur consommation énergétique. La voirie réalisée en octobre, on peut considérer que le lotissement est maintenant achevé, quatre ans après le lancement du projet. A noter que la demande locative est largement supérieure à l'offre

La période neigeuse de l'hiver dernier n'a pas été sans conséquence pour la voirie communale. Un effort d'investissement de presque 200 000 euros a été consentie par la commune pour remédier et maintenir un réseau de qualité, gage de sécurité pour tout un chacun.

Le Plan Local d'Urbanisme est actuellement sur la rampe de lancement, précédé par l'étude portant sur **l'inventaire des zones humides**. Pour mémoire, ce document d'urbanisme, réalisé à l'échelle d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Délimiter les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) ou et les zones naturelles et forestières (N) à préserver constitue un enjeu majeur pour l'avenir de la commune. Le Grenelle 2 renforce un certain nombre de dispo-

sitions réglementaires en insistant notamment sur **la priorité à la gestion économe de l'espace et à la densification**, afin d'éviter l'effet « mitage ».

Sur le plan méthodologique, plusieurs consultations associant l'ensemble de la population seront programmées. Si les différentes phases de l'élaboration se passent sans trop de difficultés localement et si des réglementations nationales ou supra nationales ne viennent pas modifier le bon déroulement de l'étude, à minima trois à quatre années seront tout de même nécessaires pour finaliser le projet...

Autre projet en gestation : l'aménagement des entrées de bourg. Notre capacité financière et la raison ne nous permettront pas de réaliser l'ensemble des travaux sur un seul exercice. Cette programmation s'étalera donc sur 5 ans. Il ne s'agit en aucun cas d'un projet surdimensionné pour la commune. Il tient compte de l'amplification du flux de circulation dans le bourg depuis la mise en place de l'échangeur de La Pie, de la vitesse excessive de certains automobilistes, et des prescriptions de la Sécurité Routière en la matière.

Si l'on part du postulat que l'infrastructure numérique est un vecteur majeur de développement économique alors il faut saluer l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) « Fibre Optique » pour le Développement du Très haut Débit en Pays COB. La commune de Paule participe activement à cette réflexion et un article de ce bul-

letin est consacré aux enjeux d'un tel aménagement pour les zones rurales.

Régulièrement la presse se fait l'écho de la difficulté des zones rurales à voir s'installer des médecins sur leur territoire. C'est la raison pour laquelle, nous ne pouvons que nous réjouir de l'aboutissement de la démarche initiée l'an dernier, en partenariat avec le Référent santé du Pays COB, la CCKB et les élus du canton et qui a vu l'installation de deux nouveaux médecins à Maël-Carhaix venant ainsi étoffer l'offre de soins déjà existante.

L'année qui s'achève a été rythmée par une multitude de manifestations diverses, officielles ou à l'initiative des Présidents d'associations et de l'ensemble des bénévoles. Leur investissement pour organiser bals, kermesse, vide-grenier, ramassage d'encombrants, match, école de foot pour les tout-petits, courses cyclistes, randonnées moto ou pédestre, spectacles culturels... est tout à fait exemplaire.

Je voudrais aussi remercier toutes les personnes qui participent aux commémorations officielles. Par leur présence, elles témoignent de leur souci de ne pas oublier les générations qui nous ont précédés et qui ont été emportées, bien malgré elles, dans les tourmentes de l'Histoire.

Par leur action et leur engagement, les membres qui siègent dans les différentes commissions apportent leur contribution à l'édifice communal. Je pense notamment au soutien moral qu'apportent **les membres du CCAS** aux personnes hébergées en structures, aux conseils éclairés **des membres de l'Association Foncière de Remembrement** pour le maintien en bon état des chemins d'exploitation, à

la précieuse collaboration **des membres de la Caisse des Ecoles** soucieux du bien-être des enfants fréquentant le RPI et à la contribution impartiale des membres de la révision des listes électorales lors de la réactualisation de ces dernières.

Les commerçants et artisans qui ont fait le choix de s'installer à Paule participent par leur activité professionnelle au dynamisme économique. N'hésitez pas à leur faire confiance, ils sauront s'en montrer dignes. Cette fin d'année 2010 va marquer la fin d'activité professionnelle de **Jean-Jacques et Martine Le Goff**, garagistes à Paule depuis le 1er janvier 1986 et dont les compétences et la réputation de sérieux dépassent largement les frontières de la commune. Je leur souhaite de profiter pleinement du temps libre dont ils vont désormais disposer.

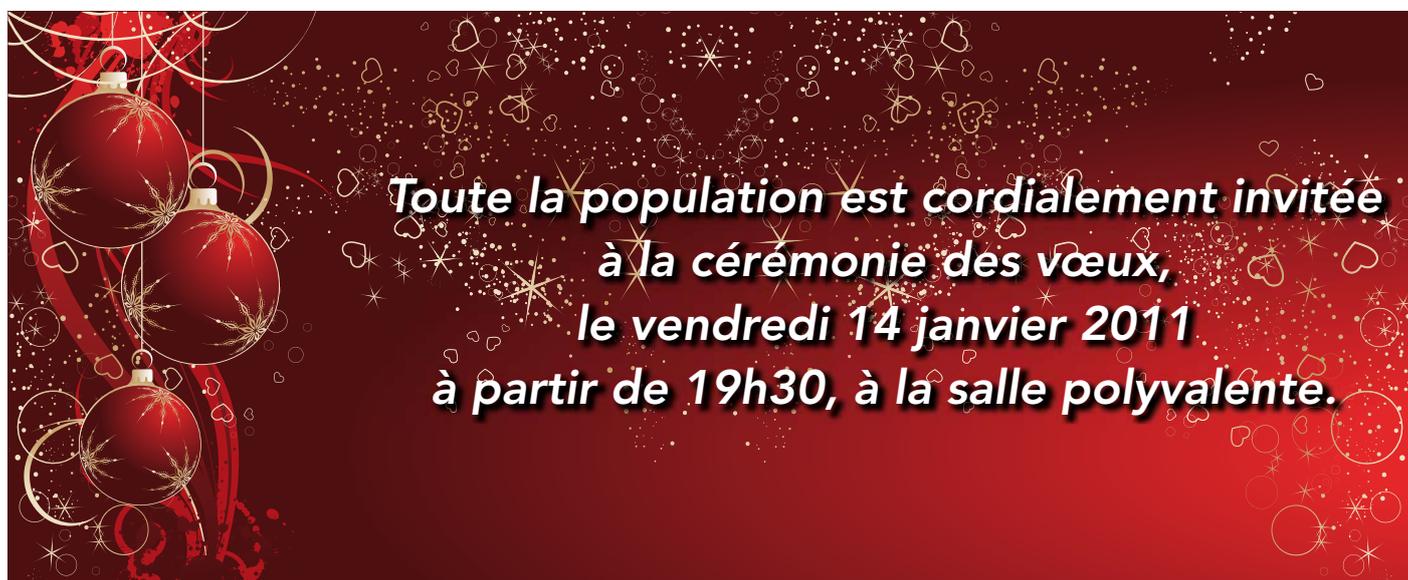
Je voudrais saluer le travail accompli au sein des différentes instances intra ou extra communales par mes collègues élus. Leur engagement est sincère, inscrit dans des missions de service à la population et avec le souci constant de la défense de l'intérêt général.

Il en va de même pour l'ensemble des personnels qui, sous l'autorité administrative de la secrétaire de mairie, contribuent au bon fonctionnement de la vie communale et au bien-être des administrés. J'adresse également mes remerciements aux agents contractuels qui ont assuré, quelquefois dans l'urgence, le remplacement de leurs collègues titulaires.

A toutes les personnes qui sont dans la souffrance physique et morale, je voudrai leur exprimer ma sympathie et mon soutien.

Que cette année qui commence vous apporte santé, réussite dans votre vie privée et professionnelle.

Patrick Lijeour
Maire de Paule



BUDGET ET FINANCES COMMUNALES 2010

Voté le 26 mars 2010, il s'équilibre en Recette et en Dépense. Le Budget Primitif prévoit toutes les recettes et les dépenses de l'année. 2010 fait apparaître des chiffres sensiblement similaires à ceux de 2009, preuve d'une maîtrise et d'une rigueur assurées dans le fonctionnement de la commune avec le souci d'une saine gestion financière.

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Charges à caractère général	120 996		Excédent 2009	81 547
Charges du personnel	186 600		Produits des services	17 780
Atténuation de produits	0		Impôts et taxes	169 514
Autres charges de gestion courante	49 027		Dotations et participations	245 325
Charges financières (intérêt de la dette)	21 300		Autres produits gestion courante	30 000
Amortissement	14 243		Atténuation de charges	5 000
Autofinancement	157 000		Produits financiers	0
TOTAL	549 166		TOTAL	549 166

INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Travaux 2010	382 322		Autofinancement	157 000
Remboursement capital emprunts	56 900		Subventions	72 971
Subv. Budget Lotissement	49 956		FCTVA	36 170
Report besoin financement 2009	131 949		Réserve pour besoin financement	140 114
			Amortissement	14 243
			Emprunt	200 629
TOTAL	621 127		TOTAL	621 127

5 budgets annexes sont rattachés au budget général de la Commune. Le CCAS, La Caisse des Ecoles, l'Association Foncière de Remembrement, le Lotissement de Kéristen Vian et le Service d'assainissement collectif.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE L'ANNEE

REALISATIONS	DEPENSES H.T.	FINANCEMENT
Remboursement du capital des emprunts	56 900	
Travaux de voirie	184 468	Subventions : 7 770 Autofinancement : 176 698
Aménagement paysager du bourg + cimetière	36 330	Subventions : 0 Autofinancement : 36 330
Vaisselle + mobilier salle polyvalente	5 389	Subventions : 0 Autofinancement : 5 389
Parafoudre église	954	Subventions : 0 Autofinancement : 954
Défibrillateur	2 170	Subventions : 0 Autofinancement : 2 170
Photocopieur mairie	3 500	Subventions : 0 Autofinancement : 3 500
Remplacement porte médiathèque	3 354	Subventions : 0 Autofinancement : 3 354
Acquisition maison Favennec	1 850	Subventions : 0 Autofinancement : 1 850
Abri bus Kergroas	948	Subventions : 0 Autofinancement : 948
Création du site internet	624	Subventions : 0 Autofinancement : 624
TOTAL	296 487	

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Ces taux n'ont pas été modifiés par rapport à ceux de l'année 2009. Le produit fiscal est réparti entre 3 taxes comme suit :

	Taux	Produit année 2008	Produit année 2009	Produit année 2010
Taxe d'habitation	10.61 %	40 604	41 835	42 376
Foncier bâti	17.17 %	41 225	43 972	45 157
Foncier non bâti	51.78 %	60 531	61 463	61 981
TOTAL en €		142 360	147 270	149 514

Comme vous pouvez le constater, le produit des 3 taxes ne suffit pas à couvrir les travaux de voirie. (184 468 € auxquels il convient d'ajouter les dépenses d'entretien courant d'un montant de 14 086 € soit un total de 198 554 €).

Jean-Louis MEVEL

Trésorier de Rostrenen
Centre des Finances Publiques
DDFIP des Côtes d'Armor (22)
Tél. : 02 96 29 01 39
Fax : 02 96 29 29 70

FOCUS SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

« **Comme toute entité économique** (ménage, entreprise), une commune doit veiller à l'équilibre financier de son budget. Ainsi, avant d'emprunter pour investir (acquisition d'un logement ou d'un véhicule), un ménage doit s'assurer qu'il est en capacité de rembourser ses emprunts. Autrement dit, il faut que ses revenus courants (salaires, allocations, revenus de placements...) permettent au moins de rembourser l'annuité de dette une fois payées les charges courantes (alimentation, loyer, fournitures...). Mais c'est bien sûr mieux s'il reste des ressources après ce remboursement, car on peut alors « investir » avec des « ressources propres » (ou épargner).

Pour une commune, **la différence entre les recettes courantes** (produit des impôts locaux, dotations versées par l'Etat et les collectivités locales, revenus des locations...) **et les charges courantes** (charges générales, charges de personnel, subventions et contingents versés) **s'appelle l'excédent brut de fonctionnement (EBF)**.

Pour une bonne gestion, cet « EBF » doit là aussi couvrir plus que l'annuité de dette. Plus il lui est supérieur, plus la commune peut alors investir grâce à son autofinancement propre (appelé capacité d'autofinancement nette ou encore CAF nette). **Dans une dynamique financière idéale, il est recommandé de dégager un « autofinancement net » équivalent à une bonne moitié de l'EBF.**

Voici l'évolution de ces données pour la commune de PAULE, entre 2005 et 2009 :

	2005	2006	2007	2008	2009
Excédent brut de fonctionnement	204 392	183 237	192 823	161 257	164 622
Annuité de dette (AD)	76 204	106 565	63 029	82 835	80 151
Autofinancement net *	128 117	75 477	125 395	79 427	84 476
Ratio synthétique AD/EBF	0,37	0,58	0,33	0,51	0,49

Le ratio Annuité de dette/EBF synthétise cette démarche de « bonne conduite » financière.

- S'il est égal à 1, ce qui est peu recommandé, cela signifie que tout l'EBF est absorbé par le remboursement de dette.
- A 0,5 ou moins, on est dans la situation évoquée ci-dessus : la règle de « bonne conduite » est donc ici respectée.

Bien évidemment, une analyse financière plus poussée s'intéresse à d'autres éléments explicatifs (composantes et évolution de la section de fonctionnement, structure de la dette, bases et potentiel fiscal, fonds de roulement,...).

Mais dans une première approche, ce type d'analyse est déjà suffisant pour « faire le point ».

Jean-Louis MEVEL

* Pour diverses raisons, l'autofinancement net est rarement strictement égal à la différence « EBF-annuité de dette » (prise en compte des produits et charges exceptionnels, des produits financiers...)

LES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Groupement de commandes des communes du canton, en est à sa 3e année de fonctionnement. La méthodologie retenue et affinée au fil des ans (voir Bulletin Municipal 2009) a permis à chaque commune de réaliser de substantielles économies en terme



de coût des travaux, d'harmoniser son calendrier d'élaboration des programmes « voirie » et d'organiser en concertation la réalisation des travaux.

Les Présidents de la commission « Voirie » de chaque commune font le point sur le programme réalisé au cours de l'année écoulée. Ces réunions très riches quant à la qualité des échanges, permettent de prendre des décisions collégiales, de mutualiser les réussites mais aussi de pointer les dysfonctionnements éventuels.

Par exemple, une commune ayant fait part de son mécontentement sur la qualité des travaux réalisés, la commission a décidé à l'unanimité de mandater un laboratoire d'analyse afin qu'il réalise des investigations pour déterminer l'origine du problème. Le coût de ces opérations est co-financé par l'ensemble des communes adhérentes du Groupement

de Commande. Par le fait, la logique solidaire du Groupement s'applique jusqu'au bout, incitant en principe les entreprises à respecter leurs engagements sur la qualité du revêtement fourni.

Achèvement des travaux de voirie au lotissement par l'entreprise Brûle-Weckert : rien d'original en soi, si ce n'est l'émulsion à base de liant végétal utilisé en lieu et place du goudron.

La commune a ainsi respecté ses engagements dans le cadre du programme ECO-FAUR, initié par la Région Bretagne et pour lequel une substantielle subvention a été perçue.



TARIFS DES ENTRÉES DE CHAMPS

Par délibération, en date du 8 juillet 2010, le conseil municipal a revu les tarifs des entrées de parcelles. Lorsqu'il y a curage de fossés ou lors de travaux de voirie, 1 entrée gratuite de 9 ou 12 m par parcelle pourra être réalisée à la demande de l'exploitant.

Si la réfection de l'entrée de champ n'intervient pas lors d'un curage de fossés, l'exploitant fournit les buses. L'employé communal les installe et les recouvre avec 6 tonnes de 0/30.

INFORMATION

En général, la réfection d'une voie communale comprend plusieurs opérations :

- L'arasement des accotements
- Le curage et le busage des fossés
- L'empierrement
- La pose d'un enduit bi-couche avec voile et sablage ou d'un enrobé.

Comme indiqué précédemment, le budget « voirie » représente une part importante de nos investissements, essentiellement pour 2 raisons majeures : la longueur du réseau d'une part et le coût de la matière d'œuvre d'autre part.

Lors de la mandature précédente, trois règles avaient été retenues :

- Hiérarchisation des réfections en fonction de l'état de la voirie, sachant que tout ne peut pas se réaliser la même année
- Enrobé sur les voies supportant un trafic important,
- bi-couche sur les autres routes.

Compte tenu du gel des dotations de l'Etat annoncées pour les trois années à venir, la commune se doit d'anticiper ses contraintes budgétaires futures en fixant une nouvelle règle qui vient compléter les dispositions antérieures, à savoir : seront considérées prioritaires les voiries de fortes fréquentations. Quant à celles où la circulation est inférieure à 2 ou 3 véhicules jour, elles feront l'objet d'un entretien régulier mais pas d'un investissement important.

L'EPISODE NEIGEUX...

de l'hiver dernier a eu des effets désastreux sur le réseau communal, notamment au moment du dégel, problèmes auxquels il faut malgré tout remédier pour assurer la sécurité de tous les usagers.

Cette année encore, la précocité et l'intensité des chutes de neige ont perturbé la circulation. Les solutions pour y remédier ne sont pas légions, à plus forte raison sur un réseau communal de 70 kms.

Les tenants du « Y a cas » et « il faut qu'on » pensent que leur solution est forcément la bonne ! Même si leur avis doit être écouté et analysé, il n'en demeure pas moins qu'une situation de cette ampleur doit prendre en compte une multitude de paramètres. Ce qui nécessite la mise en place d'une méthodologie telle que :

La hiérarchisation des interventions

- les personnels de santé doivent circuler en priorité pour assurer les soins aux malades à domicile. En conséquence, ce sont ces voies qui doivent être ouvertes. L'employé communal est sollicité pour aider au dégagement des routes mais également pour tracter les véhicules des personnels de soins.
- L'intervention auprès de personnes très isolées peut s'envisager avec le voisinage
- La prise en compte de l'activité économique : désenclavement d'exploitations nécessitant la livraison d'aliment pour les animaux, la collecte du lait, les activités commerciales...

L'étude des moyens à notre disposition

- Le sel répandu sur la route a une efficacité limitée dans le temps, à plus forte raison si les températures chutent.
- Le sablage est efficace dans la mesure où il ne reneige pas après l'épandage.
- Le déblaiement des voies par une entreprise est une solution à géométrie variable :
 - ✘ le raclage trop intempestif détériore le revêtement de la chaussée.
 - ✘ Laisser une fine couche de neige en attendant un radoucissement : le remède peut s'avérer pire que le mal si la chute des températures

transforme la chaussée en patinoire. En revanche, ce système s'avère efficace en cas de redoux et si les quantités de sel disponible sont suffisantes.

Lors de phénomènes météorologiques de forte intensité, chacun doit être convaincu de la mobilisation de l'ensemble des personnels communaux, des élus, des particuliers qui apportent spontanément leur aide. Mais chacun doit aussi comprendre que l'étendue de la commune ne permet pas d'intervenir partout au même moment et que la bonne volonté ne suffit pas : il faut aussi du temps !... et comme toujours dans des situations perturbées et forcément perturbantes, la solidarité et le sang froid sont primordiaux !

Ce que dit la loi :

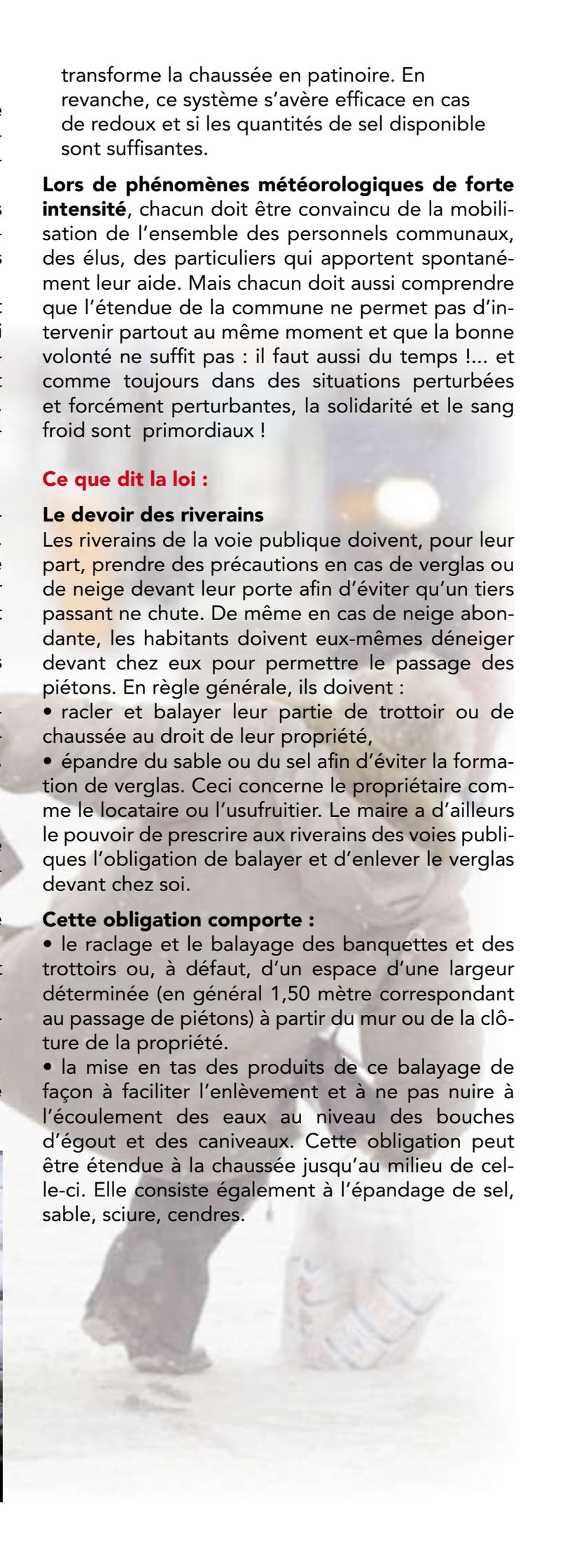
Le devoir des riverains

Les riverains de la voie publique doivent, pour leur part, prendre des précautions en cas de verglas ou de neige devant leur porte afin d'éviter qu'un tiers passant ne chute. De même en cas de neige abondante, les habitants doivent eux-mêmes déneiger devant chez eux pour permettre le passage des piétons. En règle générale, ils doivent :

- racler et balayer leur partie de trottoir ou de chaussée au droit de leur propriété,
- épandre du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas. Ceci concerne le propriétaire comme le locataire ou l'usufruitier. Le maire a d'ailleurs le pouvoir de prescrire aux riverains des voies publiques l'obligation de balayer et d'enlever le verglas devant chez soi.

Cette obligation comporte :

- le raclage et le balayage des banquettes et des trottoirs ou, à défaut, d'un espace d'une largeur déterminée (en général 1,50 mètre correspondant au passage de piétons) à partir du mur ou de la clôture de la propriété.
- la mise en tas des produits de ce balayage de façon à faciliter l'enlèvement et à ne pas nuire à l'écoulement des eaux au niveau des bouches d'égout et des caniveaux. Cette obligation peut être étendue à la chaussée jusqu'au milieu de celle-ci. Elle consiste également à l'épandage de sel, sable, sciure, cendres.



LES PREMIERS AMENAGEMENTS DANS LE BOURG...

Quelques espaces dans le bourg ont fait l'objet d'un aménagement paysager. La rue de l'Ecole, les abords de la salle polyvalente sont le fruit du travail de l'entreprise Le Provost du Moustoir. L'entreprise Lucia Environnement de Gouarec a, quant à elle, assuré les travaux paysagers au cimetière. Les travaux de terrassement ont été confiés à la SARL Le Bihan.



Entreprise Lucia Environnement



Entreprise Le Provost



Entreprise Le Provost

LE DEBROUSSAILLAGE DES TALUS DE VOIRIE

Vous l'aurez sans doute constaté, le débroussaillage a été réalisé par l'E.T.A. d'Armor de Kergrist-Moëlou. Plusieurs paramètres ont été pris en compte pour aboutir à cette décision :

- sous-traiter avec une entreprise préserve le tracteur et la débroussailleuse de la commune d'une usure prématurée.
- le temps ainsi libéré permet à l'employé communal de se consacrer à d'autres tâches, comme par exemple :
 - ✘ Le débroussaillage annuel (et non plus tous les 2 ans) des chemins d'exploitation.
 - ✘ La pose et le débouchage des buses.
 - ✘ L'arasement de la bande de sécurité des voiries communales
 - ✘ L'entretien des espaces verts pour lesquels tout traitement phyto-sanitaire est interdit.



SARL Le Bihan

INFORMATION

Pour les espaces verts communaux, il convient aujourd'hui de définir de nouvelles pratiques d'entretien.

D'une part, en raison du coût qui en résulte pour la collectivité et d'autre part, à l'égard de la protection de l'environnement.

On ne peut plus gérer les espaces verts comme autrefois. Si les pelouses du bourg doivent être tondues fréquemment, tous les espaces verts n'ont pas la même fonction et ne sont pas à entretenir de la même façon, ce qui permet à la végétation naturelle de se développer tout en favorisant la biodiversité : flore et faune, conformément à la réglementation en vigueur.

L'époque du gazon toujours coupé au plus ras, n'est plus d'actualité. Les mauvaises herbes se trouvent toujours là où on ne les veut pas, et elles s'obstinent à revenir! L'utilisation de produits de désherbage chimique étant prohibée, il faudra s'habituer à voir pousser de l'herbe çà et là. La propreté de notre bourg est la première étape pour un environnement agréable. Un effort de tous les jours et de chacun d'entre nous, avec des gestes simples, comme par exemple, enlever les mauvaises herbes devant son trottoir suffiraient à maintenir un état de propreté acceptable...

DESTRUCTION DES CHARDONS

Par arrêté préfectoral du 16 avril 1984, il est fait obligation aux propriétaires, fermiers et usagers de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent. Ledit arrêté stipule que la destruction des chardons devra être opérée par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant la maturation des graines.

RAPPEL : Ne pas jeter ni sur les talus ni dans les fossés les pierres retirées des champs, les fils de clôtures, les ficelles, les sacs en plastique.... Tous ces objets endommagent le matériel communal

PROJET EOLIEN

Nous vous avons informé du projet de parc éolien, prévu sur 3 communes, Paule, Le Moustoir et Maël-Carhaix. L'ensemble serait composé de 8 machines (dont une sur le secteur de Kerléran) d'une hauteur de 150 m et disposées en S, sur environ 3 kms, du Nord au Sud.

En l'état actuel de l'étude du dossier, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine a émis plusieurs observations restrictives, en raison « des co-visibilité sur et depuis certains monuments historiques présents dans un rayon de 1 à 5 kms ».

Nous sommes dans l'attente d'autres informations dont nous ne manquerons pas de vous faire part.

ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR

Pourquoi un tel investissement ?

« Différentes études statistiques existent sur le sujet, en particulier aux Etats-Unis où l'usage des défibrillateurs est répandu. Pour apporter un ordre d'idée, on estime en général qu'une fibrillation non traitée dans les 7 minutes a une issue mortelle à 98% alors que si une défibrillation est pratiquée dès la 3ème minute, associée à une réanimation cardio-pulmonaire, le taux de survie passe à 20%. Cela est certes peu mais déjà dix fois plus qu'en ne pratiquant aucun geste ! Avec une prise en charge précoce, on peut même atteindre 38 % de survie sans aucune séquelle. »

Source : « Cellule pluridisciplinaire de santé au travail du Languedoc Roussillon – (Novembre 2010) »

Ce que dit la réglementation

Depuis un décret du 04 mai 2007, toute personne est autorisée à utiliser les défibrillateurs externes automatiques.

Comment fonctionne un défibrillateur ?

Le défibrillateur comporte une batterie spéciale lui assurant son autonomie électrique. Ses électrodes que l'on place sur la victime permettent dans un premier temps à l'appareil d'effectuer une analyse de la situation cardiaque. En fonction du résultat de ce test, le défibrillateur détermine la marche à suivre et l'indique au « secouriste » sous forme de message vocal ainsi qu'un affichage sur écran. Par exemple, l'appareil peut délivrer un choc (dont il calcule automatiquement les caractéristiques électriques) et/ou recommande de commencer une réanimation cardio-pulmonaire. L'analyse de l'activité cardiaque se poursuit à intervalles réguliers

par l'intermédiaire des électrodes afin d'adapter les gestes à effectuer.

Source : « Cellule pluridisciplinaire de santé au travail du Languedoc Roussillon – (Novembre 2010) »

Où est installé le défibrillateur ?

- Le choix de l'extérieur de la mairie : lieu facilement identifiable, le plus approprié, même pour des personnes de passage

- Si l'accident a lieu lors d'une manifestation organisée, une personne compose le 15, pendant qu'une autre récupère le défibrillateur en façade de la mairie.



Formation à l'utilisation du défibrillateur

IMPORTANT

Actions à mémoriser lors d'une intervention

- **Appeler le 15 en priorité**
- Prendre le défibrillateur placé dans une armoire protégée en façade de la Mairie, (lieu repérable),
- une sirène stridente se déclenche lors de l'ouverture de l'armoire
- Refermer l'armoire
- Ouvrir le boîtier- Lorsqu'on l'ouvre, le message vocal vous guide
- Poser des électrodes selon le schéma indiqué
- L'appareil analyse automatiquement s'il s'agit d'un malaise cardiaque
- Dans ce cas et uniquement dans ce cas, il déclenche le choc électrique automatiquement en dosant l'intensité en fonction de la gravité
- Suivre toujours les consignes du message vocal



ACQUISITION DE MATERIEL POUR LA SALLE POLYVALENTE

L'implantation de la salle polyvalente de Paule est sécurisée, le coût de location est très modique... En conséquence, elle est très sollicitée. Seul inconvénient jusqu'alors, l'absence de matériel à mettre à la disposition des utilisateurs (privés ou professionnels). Pour répondre à leur légitime demande et suite aux propositions de la commission en charge de ce dossier, la commune a fait l'acquisition du matériel suivant :

- Une armoire réfrigérée pour stocker les denrées
- Une armoire de rangement pour la vaisselle
- De la vaisselle pour une centaine de convives

Pour information, les recettes perçues au titre de la location de la salle rapporte bon an mal an, environ 2 500 €.

SALLE POLYVALENTE

nouveaux tarifs de location à compter du 1er janvier 2011 :

	<i>Associations</i>	<i>Paulois</i>	<i>Extérieurs</i>
Réunions	Gratuit	Gratuit	40 €
Vin d'honneur	40 €	50 €	60 €
Sans cuisine	80 €	100 €	120 €
Avec cuisine	100 €	120 €	140 €
2 jours consécutifs	150 €	150 €	240 €
Forfait chauffage	30 €	30 €	30 €
Caution	500 €		

LES PROJETS 2011

L'AMÉNAGEMENT DU BOURG

• Après avoir auditionné les cabinets qui avaient répondu à l'appel d'offres pour l'aménagement du bourg, c'est finalement la proposition du cabinet D2L BETALI de Séné (Morbihan) qui a été retenue par le conseil municipal dans sa séance du 18 novembre dernier.

La réalisation des travaux, compte tenu des finances communales, sera séquencée probablement sur 5 ans.

En 2011, le cabinet effectuera une étude globale des travaux à réaliser sachant que la priorité sera donnée aux aménagements des entrées du bourg afin de réduire la vitesse.

• **La commune a fait l'acquisition de la ruine** issue de la succession Favennec, située rue de l'école. La destination de cette bâtisse n'a pas encore été déterminée par le conseil municipal... Elle sera sans doute intégrée dans le projet global d'aménagement

• **D'autre part, Madame Hyacinthe Guilloré née Le Jeune**, a cédé à la commune, à l'euro symbolique, 2 parcelles, d'une superficie de 1 478 m². Situées près du lavoir, route de Glomel, elles s'intégreront harmonieusement dans le projet d'aménagement global. C'est d'ailleurs le souhait de Mme Guilloré qui désire que ces terrains soient mis à disposition des Paulois.. Au nom de la commune, nous lui adressons nos plus vifs remerciements pour la générosité de son geste.

Important

Vente d'immeuble et diagnostic d'assainissement

Actuellement il n'y a pas de document obligatoire à produire lors de la vente d'un logement en ce qui concerne l'installation d'assainissement. Le vendeur est cependant tenu d'une obligation générale d'information (CC : art. 1134). A ce titre, il doit indiquer à l'acquéreur la situation du bien vendu au regard de l'assainissement.

La loi ENE (Engagement National pour l'Environnement dit « Grenelle » 2) modifie la situation du bien vendu au regard de l'assainissement sur les points suivants :

- elle avance au 1er janvier 2011 (au lieu de 2013) l'obligation de produire un diagnostic d'assainissement lors de la vente d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé ;
- elle prévoit que le contrôle des installations d'assainissement non collectif doit être daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente. S'il est daté de plus de trois ans ou est inexistant, sa réalisation est à la charge du vendeur ;

Elle prévoit également qu'en cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), dont l'élaboration commence, va décider de l'aménagement et de la physionomie de Paule dans les 10, 15, voire 20 années à venir. La procédure d'élaboration du P.L.U. est longue (minimum 3 ans ou plus en fonction des difficultés rencontrées).

C'est Le Cabinet D2L BETALI qui a été retenu pour assurer l'élaboration du document.

Le PLU :

- X prévoit et organise l'avenir du territoire communal
- X dessine la géographie de la commune de demain
- X localise les emplacements réservés pour les voies et les ouvrages publics, les espaces verts, les installations d'intérêt général
- X préserve les zones agricoles et les zones de richesse naturelles.

Le PLU est un document qui définit et réglemente l'usage des sols sur l'ensemble de la commune.

Il détermine les droits à construire et sert de référence à l'instruction des diverses demandes d'occupation et d'utilisation du sol (certificats d'urbanisme, permis de construire...)

Les habitants de la commune seront sollicités pour nous accompagner dans cette réflexion. Alors n'hésitez pas à vous manifester, votre avis nous intéresse ...

Le P.L.U, c'est l'affaire de tous !

L'inventaire des zones humides : corollaire du PLU

1 - La commune de Paule est située en partie dans le périmètre du SAGE* Blavet.

Compte tenu de l'intérêt majeur qu'elles représentent, tant sur le plan de la biodiversité que pour la gestion de la ressource en eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif, le SAGE préconise la protection des zones humides et notamment leur classement dans les documents d'urbanisme des collectivités locales.

En conséquence, la commune se doit, conformément à la réglementation, de réaliser l'inventaire des zones humides sur son territoire afin de les intégrer dans le PLU

2 - Objectif de l'étude

L'objectif de l'étude sur l'ensemble du territoire de la commune consiste à inventorier et à définir les caractéristiques des zones humides.

Ce travail d'inventaire doit également permettre de définir leur intérêt et leur état, afin de déterminer dans un second temps, les outils de protection et de gestion qu'il convient de mettre en place pour les préserver. Des propositions de classement et de règlement (en respect de la préconisation du programme d'actions du SAGE) seront élaborées pour le document d'urbanisme de la commune.

Au mois de janvier, le conseil municipal choisira le bureau d'études qui sera chargé d'effectuer l'inventaire. L'étude sera subventionnée à 50% par l'Agence de l'Eau.

Quelles seront ses missions ?

L'inventaire et la caractérisation des zones humides

- Ce travail s'appuiera sur une visite de terrain exhaustive (la période du printemps semble être la plus appropriée pour cette étude).
- Il se réalisera sur l'ensemble du territoire.

Les milieux humides sont caractérisés, en premier lieu, par des critères floristiques.

En l'absence de végétation spécifique, des critères pédologiques** seront retenus : seront classées en milieu humide les parcelles dont le sol présente des indices d'hydromorphie dans les 40 premiers centimètres du sol (présence de pseudo-gley, de gley ou de tourbe).

- Exemples de sites avec des milieux humides intégrés
- ensemble de landes humides et tourbières et bois humides,
 - ensemble de milieux humides (prairies à jonc diffus, mégaphorbiaies à angélique et cirse mégaphorbiaies à baldingère, aulnaie-frênaie à hautes herbes ...) liés à un ruisseau de tête de bassin
 - ensemble de milieux humides liés à un cours d'eau (bras morts, prairies inondables...)
 - ensemble de gravières

Une commission communale chargée de suivre et de valider l'inventaire sera constituée. Les agriculteurs, directement concernés, seront bien entendu associés à la démarche.

* SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

** Pédologie : «Branche de la géologie qui étudie les caractères physiques, chimiques et biologiques du sol»

L'ACTUALITÉ DE L'ÉCOLE

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, lors de sa réunion de rentrée, le 13 décembre dernier, a informé les élus du Centre-Bretagne, qu'il s'attacherait à préserver les postes d'enseignants dans les écoles du premier degré (et plus particulièrement les secteurs ruraux) dans le cadre budgétaire contraint qui lui serait fixé par le Ministère.



LE POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE AU R.P.I.

Site internet de l'école :
<http://sites.google.com/ecolepaule/>

Année scolaire 2010/2011

Les effectifs et la répartition de service
91 élèves constituent l'effectif du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

PAULE

41 élèves à la rentrée 2010 répartis comme suit :

- 5 CE1
- 16 CE2
- 13 CM1
- 7 CM2

Travaillant à 3/4 temps, Patricia Gendre, Directrice assure la prise en charge des CM ; le lundi, Christophe L'Hôtelier complète son service. Vincent Le Clerc quant à lui, dispense son enseignement aux élèves de la Classe élémentaire.

PLEVIN

50 élèves répartis comme suit :

- 1 Toute petite section
- 12 Petite Section
- 7 Moyenne Section
- 10 Grande Section
- 9 CP
- 11 CE1

Ilknur Ozkan, Directrice, enseigne aux élèves du CP et CE1. Les enfants de l'école maternelle sont accueillis par Elisabeth Le Long, Professeur des Ecoles, aidée dans sa tâche par Josette Guyon ATSEM.

LE PRIX DU REPAS :

Depuis l'année 2006, le prix de la cantine scolaire est librement déterminé.

Rappel tarifs année scolaire 2009/2010

- Repas enfant : 2.42 €
- Repas adulte : 4.30 €

pour l'année scolaire 2010/2011 en accord avec Plévin. Augmentation de 2,00 %

- Repas enfant : 2.47 €
- Repas adulte : 4.40 €

PROJET DE CLASSE BILINGUE : Où en est le dossier ?

Le bulletin municipal 2009 vous avait informé de l'intérêt que revêt pour de jeunes élèves l'apprentissage d'une langue régionale. Atout non négligeable, il conforte l'apprentissage du français et des mathématiques et prépare les élèves à l'apprentissage d'autres langues.

En effet, comme le souligne le linguiste Gilbert Dalgalian*, « avec deux systèmes phonétiques, deux systèmes grammaticaux, deux systèmes de composition et de dérivation des mots », l'enfant bilingue précoce dispose donc d'un outil plus riche et d'une autonomie d'apprentissage incomparable »

Le 30 novembre dernier, à Plévin, s'est tenue une réunion publique sur le sujet, animée par Madame Lescrenier, Inspectrice de Circonscription et Madame Le Bourdonnec, Inspectrice Pédagogique Régionale « Langue et Culture Bretonne » de l'Éduca-

tion Nationale, et avec la participation de Monsieur Le Coadic de l'Office public de la langue bretonne. L'Éducation Nationale, par la voix de ses représentantes, reconnaît le bien-fondé d'un enseignement bilingue, évaluation des connaissances à l'appui dans l'Académie de Rennes.

Cependant, il a été rappelé que le seuil d'ouverture et de création d'un poste bilingue est de 15 élèves. Il appartient donc aux familles ayant fait le choix du bilinguisme et dont les enfants sont scolarisés ailleurs qu'au RPI de créer les conditions d'une ouverture. Toute inscription au RPI se fait en mairie.

* Gilbert Dalgalian- linguiste international- Ancien directeur pédagogique de l'Alliance Française



Mme Gendre et M. Le Clerc,
Professeurs des Ecoles à Paule

Marie-Claire Coïc, après avoir pendant 27 ans régalié des générations d'écoliers, a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée au 1er novembre dernier. Au nom des petits rationnaires, des parents d'élèves, des équipes municipales qui se sont succédées, de ses collègues, qu'elle soit vivement remerciée pour le travail accompli.



Elèves du CE –Mars 2010

Elèves du CM – juin 2010



COLLECTE DES BOUCHONS EN PLASTIQUE A LA MAIRIE

L'Association « Les Bouchons d'Amour » parrainée par Jean-Marie Bigard récupère vos bouchons. Leur vente permet d'acheter du matériel pour sportifs handicapés, d'améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap et d'aider des opérations humanitaires de façon ponctuelle.

Merci aux personnes (de plus en plus nombreuses) qui déposent leurs bouchons à la mairie.

Le tri des bouchons par tous les bénévoles est très fastidieux. **Nous rappelons que seuls les bouchons de boissons que les enfants peuvent boire sont collectés (eau, jus de fruits, soda et lait).** Tous les autres bouchons sont jetés. Ne les mettez pas dans vos sacs.



VIE CULTURELLE...

LA MEDIATHEQUE

L'équipe de la Médiathèque s'est efforcée d'offrir un service de proximité, varié et de qualité durant cette année 2010.

Il paraît primordial de remercier les bénévoles de manière nominative : Line, Marie, Marie-Annick, Norma, Patrick, Peter, Roger, Solen et Sylvie pour leur participation active au fonctionnement de la Médiathèque comme leur présence aux heures d'ouverture, l'achat de nouveaux livres, la couverture des livres, le choix des vidéos ou des CD lors du passage du vidéomusibus, les cours d'anglais, l'aide apportée lors des animations, le rangement des livres sur les rayonnages. Un grand merci pour le temps qu'ils consacrent au développement culturel de notre commune

Toutes les personnes qui souhaitent rejoindre la médiathèque pour y faire un petit bout de chemin sont les bienvenues, que ce soit pour assurer des permanences ou proposer des activités sous forme d'atelier.

Nous avons la chance de recevoir de nos généreux donateurs des livres récents, actuels et en parfait état. Ces dons sont un complément non négligeable à nos collections. Merci aux habitants de Paule et des environs pour ces témoignages de soutien à la Médiathèque.

De nombreuses animations ont vu le jour :

• **La cinquième saison, spectacle de Katell**, est venue enchanter notre dimanche 31 janvier au Pré en bulle avec des dégustations de macarons, de fars, de la magie, de la musique et de la calligraphie.... Près de 200 personnes ont participé à cette manifestation.

• **La Médiathèque a également participé au videgrenier** du 11 avril et a offert la possibilité d'acheter des livres récents et en bon état à petit prix.



• **Le « Père Tire-Bras »** Le samedi 9 octobre à 15h30 à la salle polyvalente avait lieu une représentation intitulée « Le Père TIRE-BRAS » qui clôturait cette année d'activités, par le spectacle d'illustration avec Christelle Le Guen, Régis Huiban et Gildas Le Buhé.

Une pure merveille... durant une quarantaine de minutes, un drôle de bonhomme nommé « le Père Tire bras » a retenu toute notre attention. Nous nous sommes retrouvés transporter dans le jardin d'une grand-mère bienveillante avec un splendide groseillier et un ruisseau où nous avons pu revivre une foulée de souvenirs sensoriels et quelques-unes de nos peurs d'enfants... Christelle Le Guen, illustratrice de renom, construisait les décors au fur et à mesure de l'évolution de l'histoire en les transposant comme par magie de sa table de dessin sur un grand écran, le tout ponctuée de séquences musicales.

Un goûter pendant lequel artiste et spectateurs ont pu échanger, a clôturé cet après-midi empreinte de poésie... Ce spectacle avait été annulé en décembre 2009 pour cause de neige et nous avons réussi à reprogrammer une date en 2010 pour le plaisir des grands et des petits.



Cérémonie du livre de naissance

Par ailleurs plusieurs ateliers

• **L'atelier calligraphie** fête ses 4 ans, tout comme le dépôt de la ludothèque,

• **L'atelier langue étrangère** durant lequel sont dispensés des cours d'anglais : déjà 3 ans d'existence !

• **La cérémonie du livre de naissance.** Chaque enfant né dans l'année se voit remettre un livre pour sa naissance, le jour de la cérémonie des vœux.

• **La généalogie.** Le dernier-né de nos ateliers a vu le jour en avril 2010. Il a pour but de vous initier à la généalogie avec le concours de Pierrot Le Dour et des documents du Centre Généalogique et Historique du Poher.

L'année 2010 s'achève... de nouveaux projets sont à l'étude pour 2011...

Cette année marque le départ d'Anne-Sophie, notre bibliothécaire, qui après 5 années de présence a donné un corps et une âme à la médiathèque. Elle a su mobiliser les bénévoles autour d'un projet culturel accessible à tous.

Elle a su « professionnaliser » leur action avec enthousiasme, chaleur, humour... Un grand remerciement pour sa générosité professionnelle !



« Cette fin d'année marque la fin de ma mission à Paule, je tiens à remercier les élus pour leur écoute et leur soutien en particulier Monsieur le Maire et Marie Vessier, les bénévoles, élément pivot du fonctionnement de la Médiathèque et nos lecteurs pour ces moments agréables passés avec eux en essayant de faire de ce lieu un endroit agréable, convivial et chaleureux favorisant l'accès à la connaissance et aux loisirs culturels sur la commune de Paule. »

Anne-Sophie Guillemot

Horaires d'ouverture :

Lundi : 16h30-18h30

Mardi : Accueil de classes

Mercredi : 14h-15h30

Vendredi : 18h-19h30

Samedi : 10h30-12h

Tarif annuel de l'abonnement

8 euros pour les familles

4 euros pour les individuels

3 euros pour les vacanciers



COURS GRATUITS D'ANGLAIS ET DE FRANCAIS

Durant l'été, Peter Lynn, citoyen britannique résidant à Paule, propose des cours d'Anglais gratuits à la médiathèque. Comme l'an passé, les cours ont été très suivis et y compris par des personnes des communes avoisinantes. Chaque cours est individuel et organisé selon l'emploi du temps de chacun. L'opération sera renouvelée l'été prochain. Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la mairie.

FREE FRENCH LANGUAGE LESSONS

Every summer from July to September, lessons are held in the Paule Library. Students choose times, days and level required for individual needs. For details contact the mayors office.

THÈSE : ETUDE SUR LA COHABITATION AVEC NOS VOISINS BRITANNIQUES

MARTINA KOBAS, ÉTUDIANTE



Venant de l'université de Münster en Allemagne, Mlle Martina Kobras prépare une thèse sur l'accueil et la vie des habitants d'origine britannique dans les communes du Centre-Bretagne. Elle a déjà réalisé un certain nombre d'entretiens avec les résidents d'Outre-Manche. La deuxième phase de son étude portera sur le ressenti des Français à l'égard de leurs voisins anglophones installés sur la commune.

A partir de mi-janvier, elle distribuera un questionnaire dans notre commune. Nous vous remercions de votre collaboration et de lui réserver le meilleur accueil.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE...

Déjà, un an de fonctionnement pour l'École de Musique et de Danse du Kreiz Breizh... qui accueille en son sein des enfants de la commune et des communes avoisinantes. Pour mémoire, les cours de formation musicale, de pratique d'un instrument (accordéon diatonique, flûte traversière, violon...) sont dispensés dans la salle polyvalente.

A noter une nouveauté cette année : pour répondre à la demande d'un certain nombre de jeunes, l'École de Musique a recruté un professeur de guitare.

Rappel : les familles des enfants de Paule qui fréquentent l'école de Musique et de Danse pendant deux trimestres perçoivent une aide de 20 €.

Présentation de l'école de musique et de danse du Kreiz Breizh et l'antenne de Paule :

L'école de musique et de danse du Kreiz Breizh réunissant autour de la musique et de la danse 450 élèves environ et une équipe pédagogique d'environ 32 enseignants, propose un enseignement de qualité à destination de tous ses habitants et aussi une saison artistique avec des concerts et spectacles de différentes esthétiques. Ils présentent des artistes professionnels (enseignants à l'EMDKB et/ou artistes invités) ou des élèves et ensemble de l'école.

Ainsi bien plus qu'un lieu d'enseignement, l'EMDKB est au cœur de la vie culturelle du territoire et participe activement à sa valorisation.

En cela, l'école propose des cours à Gouarec, Paule et Saint Nicolas du Pélem.

Les cours dispensés à Paule sont :

- Mardi / 16h45-17h45 : Skol ar piferien (initiation à la musique bretonne par l'apprentissage du « pif » (flûte irlandaise) avec Dominique Jouve
- Mardi / 18h : Atelier Clarinettes Traditionnelles
- Mercredi / 16h00-21h00 : Guitare avec Fabien Delouvé
- Mercredi / 16h30-17h30 : Formation musicale avec Fabien Delouvé
- Mercredi / 15h30-16h15 : Eveil musical avec Isabelle Gaillard

Plus généralement, les cours proposés en 2010-2011 sont :

Eveil, culture et formation musicale : Culture musicale, Eveil Musical, Formation Musicale

Instruments : Accordéon Chromatique, Accordéon Diatonique, Alto, Batterie, Biniou/ Bombarde, Chant (cours individuels et collectifs), Clarinette, Contrebasse, Flûte Traversière, Flûte trad., Guitare, Guitare Basse, Harpe Celtique, Percussions, Piano, Saxophone, Trombone, Trompette, Tuba, Violon, Violoncelle

Pratique musicale collective : Atelier Musique de Chambre, Atelier Musiques Trad. Ados, Atelier Musique Trad. Adultes, Atelier de Musique Assistée par Ordinateur, Ateliers Pop-Rock, Atelier Jazz, Cours collectifs clarinettes Trad., Section Funk, Ensemble vents/percussion (1er cycle) Atelier Chant Ados, Choeur de Femmes, Chorale Adultes, Chorale Enfants, Ensemble à cordes, Ensemble Percussions, Quatuor Saxophones, Ensemble de Harpes, Ensemble de Flûtes, Orchestre, Kan Ha Diskan Adultes, Kan Ha Diskan et chant à Danser Enfants.

Danses : Atelier Chorégraphique(adultes et enfants), Danse Hip-Hop, Danse Contemporaine, éveil à la danse (4-5 ans), initiation à la danse (6-7 ans)



RÉDUCTIONS :

Réduction Famille : 10% à partir de 2 personnes, 20% à partir de 3 personnes, 30% à partir de 4 personnes.

(cette réduction s'applique pour une cotisation à une pratique artistique par personne. Si une personne pratique plusieurs disciplines la réduction prendra en compte la plus chère).

Réduction pour les foyers non-imposables : 10% de réduction sur une seule pratique.

Réduction de 5% sur la totalité des cotisations pour une même personne qui pratique 3 disciplines ou plus.

CES DIFFÉRENTES RÉDUCTIONS NE SONT CUMULABLES EN AUCUN CAS.

ADHESION		
carte d'adhésion individuelle	12 €	Une seule adhésion est nécessaire, quelle que soit l'activité
carte d'adhésion familiale	20 €	

FORMATION MUSICALE (formations gratuites pour les élèves inscrits en formation instrumentale et/ou vocale)					
	durée du cours	moins de 26 ans		adultes	
		CCKB	hors CCKB	CCKB	hors CCKB
Jardin musical (3-4 ans)	30 mn	90 € *	127,5 € *		
éveil musical (4-6 ans) <i>sur les antennes</i>	45 mn				
éveil instrumental (5-6 ans)	45 mn				
Skol ar Piferien (à partir de 6 ans)	1 h				
formation musicale	1 h			110 € *	147,50 € *
culture musicale	1 h				
culture musicale traditionnelle	2 h (bimensuel)				

* une seule cotisation donne accès à un ou plusieurs cours du groupe Formation Musicale

FORMATION INSTRUMENTALE OU VOCALE					
Cours individuels (1)	durée du cours	moins de 26 ans		adultes	
		CCKB	hors CCKB	CCKB	hors CCKB
Instrument ou Chant	30 mn (40 mn en cycle 2)	300 €	375 €	360 €	435 €
Cours collectifs	durée du cours	moins de 26 ans		adultes	
		CCKB	hors CCKB	CCKB	hors CCKB
Chant cours collectif (de 3 à 6 élèves)	45 mn à 1h30	180 €	255 €	250 €	325 €

(1) cours de formation musicale et pratique collective obligatoires, 2ème cycle accessible uniquement pour les élèves ayant validé leur cursus entier de 1er cycle

PRATIQUES COLLECTIVES (gratuites pour les élèves inscrits en formation instrumentale et/ou vocale)					
(accès sous certaines conditions)	durée du cours	moins de 26 ans		adultes	
		CCKB	hors CCKB	CCKB	hors CCKB
Atelier chant ados, Chœur de femmes, Chorale, Clarinettes traditionnelles adultes, Atelier jazz, Atelier pop-rock, Orchestre, Kan Ha Diskan adultes (2) et enfants, Atelier musiques traditionnelles...	variable selon la pratique	90 € *	127,50 € *	110 € *	147,50 € *

(2) Pour le Kan ha Diskan adulte, possibilité d'inscription au trimestre

* une seule cotisation donne accès à un ou plusieurs cours du groupe Pratiques Collectives

DANSE		
	durée du cours	
	hebdomadaire	
	Tarifs	
Eveil à la danse (4-5 ans)	45 mn	
Initiation à la danse (6-7 ans), Danse modern-jazz et contemporaine (enfants, adolescents et adultes débutants), Hip-Hop	1h	
Danse moderne (adultes avancés)	1h30	
Ateliers chorégraphiques (atelier de créations réservé aux élèves inscrits en cours de danse)	25h annuelles	

VIE COMMUNALE : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2010

LES COMMEMORATIONS...



Diplôme d'honneur décerné à Messieurs Théophile Robin, Raymond Le Fer, Edouard Le Moullec, Roger Quéméner, anciens combattants de la seconde guerre mondiale.

Insigne des 10 ans de Porte-drapeau décerné à M. Jean Kergozou de La Boissière



Commémoration des combats de la Pie de Juillet 1944, au Mémorial de la Pie



Médaille de reconnaissance et du dévouement décernés à Messieurs René Bescond, Yves Le Dren, Gildas Le Borgne, Jean Béhérec

LES DOYENS DE LA COMMUNE...



Anniversaire de la doyenne, Mme Suzanne Coutellec âgée de 95 ans.



Anniversaire du doyen, M. Jean Laizet, âgé de 91 ans.



Repas du CCAS auquel participaient 80 convives.

LA VIE ASSOCIATIVE...



Les temps forts de la PLB :

- Préparation
- Passage de quelques 6000 coureurs dans le bourg
- Après-midi dégustatif et récréatif
- La rando-Moto, le tournoi, la rando pédestre
- Remise du chèque de 3000 € aux responsables de la PLB.



VIE COMMUNALE : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2010

LA VIE ASSOCIATIVE...



Le bureau de l'Amicale Laïque, sous la présidence de Nadine Le Du, organisateur du vide-grenier, de la kermesse... des animations



Les fidèles au pardon du 15 août à Lansalaün



Au Club des Aînés Ruraux, un anniversaire se fête comme il se doit !



Les joueurs de l'AS La Montagne.
Un objectif la montée !



Le père Noël a fait des heureux :
les enfants de l'école de football.
A noter cette année, une partie du tournoi
du 1er mai sera organisé à Paule .



Préparation de la journée cantonale du 19
mars par les membres de la FNACA.



Sympathique rassemblement de la classe 0



Le Bureau de l'association de chasse préparant la saison



Moment de détente après le bal du club



Pas d'été sans la Ronde du Calvaire et pas de Ronde du Calvaire sans reine !



ÉTAT CIVIL - ANNÉE 2010

NAISSANCES

- Louann SIMON, Kernolou, née le 20 décembre 2009
- Maxence Pierre-Emmanuel Augustin LACEPPE, Pont Mine, né le 19 janvier
- Axel Jean Emmanuel HOUEL, Kéryergars, né le 14 mai
- Loriane THIEME, Kérandeurquet, née le 19 juin
- Célia Marguerite Annick PERON, Kergua, née le 24 juin

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations à leurs parents



MARIAGES

- Alain LE BRIS, Chauffeur et Annick Yvette Madeleine POLLET, Aide à Domicile, domiciliés lotissement de Kerhuel à Paule, Mariés le 20 novembre

Tous nos vœux de bonheur aux mariés de l'année

DÉCÈS

- François Louis URVOIS, 86 ans, Toulhallec, décédé le 28 décembre 2009
- Joséphine INGOAT veuve LE BORGNE, 95 ans, 16 rue de l'école, décédée le 1er janvier
- André GAUTIER, 83 ans, Runigol, décédé le 18 janvier
- Guillaume Yves GUYON, 86 ans, Closconan, décédé le 20 janvier
- André CLAUDE, 80 ans, Kerhuel, décédé le 7 février
- Marie Yvette CONAN épouse QUENERC'H DU, 77 ans, Kerléo, décédée le 16 juin
- Claudie Alice Marie Yvette BARON épouse LE TROADEC, 59 ans, 37 rue de Bellevue à Pleuven (Finistère), décédée le 15 juillet
- Thierry Daniel Laurent QUENECHDU, 45 ans, La Pie, décédé le 21 juillet
- Yves Marie LE FLOCH, 88 ans, Botan à Rostrenen, décédé le 27 octobre
- Gérard Michel Noël TROUBOUL, 67 ans, Pont Croix, décédé le 31 octobre
- Yvon Joseph Théodore LE BARS, 45 ans, Coatulas, décédé le 18 novembre
- Marcel ROUALEN, 90 ans, Roz ar Gall, décédé le 22 décembre

Nous renouvelons nos condoléances à toutes les familles qui ont perdu un être cher

COMITE INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, le comité intercommunal d'entraide de Maël-Carhaix vous propose divers services tels que les soins à domicile, l'aide à domicile, le portage de repas à domicile (tarifs 2011 : 9.66 € le repas et 7.73 € le deuxième pour un couple), le service de téléalarme.

Pour tout renseignement n'hésiter pas à contacter le Comité qui est à votre disposition :

4 Rue de la Poste à Maël-Carhaix
du lundi au vendredi

de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
fermé le mercredi après-midi

Tel : 02.96.24.71.61 - Fax : 02.96.24.65.70

E-mail : maintien-dom.mael-carhaix@wanadoo.fr

RAPPEL :

Appels d'urgence :

SAMU : 15

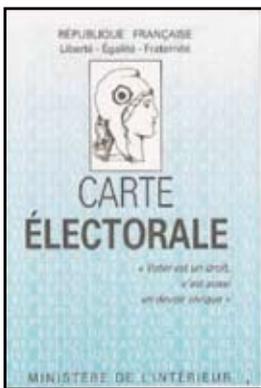
POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

**Maison médicale de garde
bourg de Plouguernével.**

Les médecins assurent l'accueil des patients tous
les week-end du samedi 13 h au lundi 8 h.

**N° de téléphone
06.37.51.37.51**



INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Chaque année, la commission de révision des listes électorales met à jour la liste des électeurs. Constituée du Maire, de la secrétaire de mairie, d'un membre désigné par Monsieur Le Sous-Préfet de Guingamp pour une durée de 3 ans, et d'un membre désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance de Guingamp, cette commission réactualise la liste électorale en fonction d'un certain nombre de critères :

- Changement de domicile
- Décès

Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir s'inscrire sur une liste électorale ?

Il est nécessaire :

d'avoir la qualité d'électeur : être majeur, de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques et de justifier d'une attache avec la commune où l'on souhaite s'inscrire c'est à dire soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y payer depuis cinq ans au moins la taxe foncière, la taxe d'habitation ou la taxe professionnelle.

Les nouveaux Pauloïses sont invités à s'inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité (carte d'identité ou livret de famille) et d'un justificatif de domicile. Les jeunes atteignant leur 18ème anniversaire en 2010 sont en principe, inscrits à la demande de l'INSEE. Toutefois, il leur est vivement conseillé de le vérifier en mairie avant le 31 décembre.

ATTENTION : Une permanence sera assurée le vendredi 31 décembre 2010 de 9 h à 12 h pour les inscriptions sur la liste électorale.

Les élections cantonales se dérouleront les 20 et 27 mars 2011.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



La mairie est ouverte de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45 du lundi au vendredi (le vendredi elle ferme à 17 h et le mercredi elle est fermée l'après-midi).

Tél. 02 96 29 64 09

Fax 02 96 29 84 66.

Courriel : mairie.paule@wanadoo.fr

Permanences du Maire, Patrick Lijeour :

- Tous les matins de 8 h 30 à 11 h 30,
- le soir et le samedi matin sur rendez-vous

Permanences des Adjointes :

- M. Michel Bouguennec, sur rendez-vous
- M. Gildas Le Borgne, sur rendez-vous
- M. Yves Le Guern, sur rendez-vous

RECENSEMENT DES JEUNES NE(E)S EN 1995 POUR LA JOURNEE D'APPEL A LA DEFENSE

Désormais, les jeunes (Garçons et filles) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date de leur 16ème anniversaire et la fin du mois suivant.

En 2011, seront concernés, les jeunes en 1995

HORAIRES D'OUVERTURE DU RELAIS POSTE

Situé dans le commerce local tenu par Didier et Guylaine Pré, le relais poste est ouvert :

Du Mardi au Samedi : de 8 h 00 à 12 h 30 et de 16 h 00 à 20 h 30

Dimanche et jours fériés : de 8 h 30 à 12 h 30

Les prestations proposées sont les suivantes :

- o Vente de timbres à usage courant
- o Vente d'enveloppes « Prêt-à-Poster »
- o Vente d'emballages collissimo
- o Pesée des lettres et colis
- o Dépôts des lettres et colis
- o Envoi et retrait des recommandés
- o Retrait sur CCP à hauteur de 150 €/semaine

ATTENTION : Depuis le mois d'août, la levée du courrier (boîte située près de l'ancienne poste) a été avancée à 13 h du lundi au vendredi.

DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS

Tout chien errant trouvé sans collier sur la voie publique sera immédiatement saisi et remis à Chenil Service qui dispose d'une fourrière à Plérin.

Un certain nombre de plaintes parviennent également en mairie quant aux nuisances générées par les aboiements intempestifs. Pensez à vos voisins qui travaillent peut-être la nuit et dorment le jour ou simplement qui ont besoin de calme en raison notamment de problèmes de santé.

A noter avec satisfaction qu'en 2010, nous avons constaté une baisse de la divagation des chiens et chats sur la voie publique !



VOLS DANS LE CIMETIÈRE

Régulièrement, nous déplorons des actes inadmissibles d'irrespect et de vols sur les tombes. Toucher à l'intégrité des cimetières est indigne. Nous rappelons qu'il est important de signaler les incivilités auprès de la mairie qui transmettra à la gendarmerie.

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

Les habitants de Paule peuvent se rendre aux déchetteries de :

- **Carhaix** (Route de Maël-Carhaix)
02.98.93.37.36 - du lundi au samedi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- **Rostrenen** (Zone Artisanale route de St Brieuc)
02.96.29.24.96 - du lundi au samedi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

PERMANENCES DIVERSES

Pôle Emploi : Plus de permanence à Rostrenen mais mise à disposition d'une borne à la Cité Administrative pour les mises à jour de situation.

CRAMB – Régime Général tous les mercredis sur rendez-vous au 3960

CICAS-Caisses complémentaires Le 3ème jeudi du mois de 13 h 30 à 16 h uniquement sur rendez-vous 02 96 61 51 86 (Cité Administrative à Rostrenen)

Caisse Primaire Assurance Maladie :

Le mardi de 13h30 à 15 h (centre Médico Social à Maël-Carhaix)

PACT ARIM (Aides à L'habitat) 1er mardi du mois de 10 h à 12 h (Cité Administrative à Rostrenen)

Assistances sociales (Tél Cité administrative ROSTRENEN : 02 96 57 44 00) Mme CORVELLER (Assistante Sociale Régime Général) le mercredi de 9 h 15 à 11 h 30 ou sur rendez-vous (Centre Médico Social à Maël-Carhaix).

CAF : Tous les mardis de 14 h à 17 h (Cité Administrative à Rostrenen)
Nouveau n° de téléphone depuis le 1er novembre 2010 : 0810 25 22 10

MSA : Le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, les autres jours sur rendez-vous (16 Place Pors Moëlou à Rostrenen) 02.96.57.40.10

Les assistantes sociales : Mme Chapelard et Mme Chovet reçoivent sur rendez-vous

ADIL (infos logement bail, loyer etc...) :
1er mardi du mois de 14 h à 17 h

MARINE NATIONALE : 4ème mercredi du mois sur rendez-vous (02.96.78.10.84)
(Cité Administrative à Rostrenen)

CONSULTATION GRATUITE

DE CONCILIEURS : le 2ème et 4ème mardi du mois à la mairie de Guingamp à partir de 13 h 30 sans rendez-vous.

COMMUNIQUE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Si vous dépendez du régime général de sécurité sociale, quel que soit votre lieu d'habitation en Côtes d'Armor, vous devez désormais adresser tous vos courriers à cette seule adresse :

CPAM des Côtes d'Armor
22024 SAINT BRIEUC CEDEX 1

Nouveau numéro de téléphone : 3960

Vous avez la possibilité d'accéder à ce site pour toutes les informations et démarches administratives relatives à votre vie quotidienne. Remis à jour régulièrement, il constitue une mine d'informations qui vous facilitera les démarches administratives que ce soit pour obtenir une carte grise, un duplicata de permis de conduire... mais vous informe également de vos droits de citoyen dans une multitude de domaines (Santé, logement, formation, travail...)

Bien évidemment, la Mairie reste le lieu obligatoire pour les démarches personnelles spécifiques. (demande de carte d'identité, passeport, etc ...)

Sur ce même site, un encadré vous informe des situations qui nécessitent de prendre des dispositions particulières, comme par exemple les périodes de VIGILANCE.

En cliquant sur

Alertes
Phénomènes dangereux
[Vigilance météo orange](#)

INFORMATIONS SUR LE S.D.A.N.

• Problématique

Le développement des usages numériques tant pour les particuliers que (et surtout) les professionnels engendre des besoins en débit de plus en plus importants qui seront multipliés par 2 ou 3 tous les 2 ans.

Les réseaux filaires téléphoniques en cuivre seront bientôt insuffisants compte tenu du volume des fichiers. En outre, se posent pour les utilisateurs dits « nomades » (commerciaux, agriculteurs...) l'accès à internet en raison de leur éloignement du siège de l'entreprise ou de l'exploitation pendant leur activité.

Un des problèmes rencontrés également en zone rurale est lié au fait que les opérateurs s'intéressent prioritairement aux zones fortement urbanisées.

• En réponse à cette problématique

Pour les zones rurales et afin de ne pas subir la « fracture numérique », le pays COB a décidé de lancer une étude visant à **la réalisation d'un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique**, base de départ pour coordonner la réalisation d'infrastructure au niveau régional et départemental.

Le SDAN est un préalable à l'obtention de fonds publics pour l'implantation de réseaux « fibre optique ».

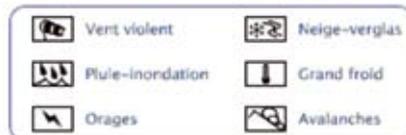
METEOROLOGIE

En cliquant Vigilance météo orange, vous basculez sur le site de METEOFRANCE qui vous informe de l'évolution du temps, vous éclaire sur la signification du code « couleur de vigilance » et vous prodigue un certain nombre de conseils sur la conduite à tenir en période de phénomènes météorologiques dangereux

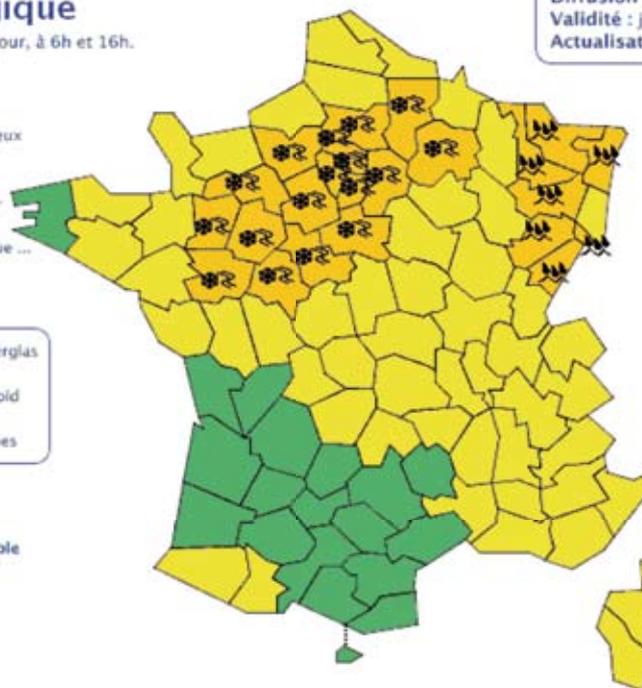
Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.**



La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Diffusion : le Mercredi 08 Décembre 2010 à 10h00
Validité : jusqu'au jeudi 9 décembre 2010 à 06h00
Actualisation : du Mercredi 08 Décembre 2010 à 06h00

Consultez le [bulletin national](#)

Épisode pluvio-neigeux avec un risque marqué de pluies verglaçantes de l'est des Pays de Loire à l'Île-de-France et à la Champagne. Cours d'eau en crue sur quart nord-est du pays.

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

Conseils des pouvoirs publics :

Neige-Verglas/Orange – Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation. – Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments. – N'utilisez jamais des chauffages d'appoint à combustion en continu. Crues/Orange – Évitez les abords des cours d'eau. – Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées. – Renseignez-vous sur les conditions de circulation. – Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau

CALENDRIER DES FÊTES 2010

Samedi 26 février	Concours de belote et soirée crêpes A.S La Montagne à Plévin
Samedi 9 avril	Repas Jarret-frites Amicale Laïque Paule-Plévin à Paule
Samedi 1er mai	Tournoi de football A.S La Montagne – Stades de Paule et Plévin
Lundi 13 juin	Pardon de Saint-Eloi
Dimanche 19 juin	Kermesse Amicale Laïque à Plévin
Samedi 2 juillet	Journée inter-associations lutte contre la mucoviscidose avec rando moto
Dimanche 31 juillet	Cérémonie du Souvenir au Mémorial de La Pie
Lundi 15 août	Pardon de Lansalaün
Dimanche 21 août	Courses cyclistes et repas en soirée La Ronde du Calvaire
Dimanche 4 septembre	Bal en matinée du Club de 3ème Age de Paule
Dimanche 16 octobre	Bal en matinée A.F.N. de Paule
Samedi 19 novembre	Soirée crêpes Amicale Laïque Paule-Plévin à Plévin
Dimanche 4 décembre	Bal en matinée du Club de 3ème Age de Paule

LES ASSOCIATIONS PAULOISES

Amicale Laïque Paule-Plévin	Présidente : LE DU Nadine (02.96.29.62.65)
Association «La Ronde Du Calvaire»	Président : COJEAN André (02.96.29.68.11)
Club du 3ème Age	Présidente : BOURDONNAY Joëlle (02.96.29.83.75)
Association Sportive La Montagne	Président : LIVET Stéphane (02.96.29.60.68)
A.F.N.	Président : BESCOND René (02.98.93.18.13)
Société de Chasse	Président : FRAVAL Paul (02.96.29.61.81)
Association des 2 chapelles	Présidente : LIVET Laurence (02.96.29.60.68)

RAPPEL

Conformément à l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006, les associations doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention annuelle, un compte rendu financier de l'année écoulée.

Personnes Agées résidant en maison de retraite ou foyer-logements

Des colis de Noël seront distribués par les membres du Centre Communal d'Action Sociale aux personnes Agées de Paule résidant en maison de retraite ou foyer - logements.

Les personnes âgées de 90 ans et plus qui sont à domicile recevront également la visite des élus.





Depuis 2005, les recherches archéologiques menées à Paule ont mis en évidence la présence d'une occupation médiévale bien marquée sur le territoire, et ce

dès le haut Moyen Âge. En 2009, la fouille du site de Bressilien a été abordée. Localisé à 300 mètres au nord-est des sources de Saint-Symphorien et environ 1 km au sud du bourg actuel, celui-ci se trouve précisément sur le versant nord d'une ligne de crête des Montagnes Noires, à une altitude comprise entre 220 et 225 m d'altitude. Cette position offre une vue dégagée sur la vallée de Carhaix. Ce site, qui aujourd'hui ne présente qu'un seul et même champ, était auparavant constitué d'un grand enclos de 5 hectares englobant une enceinte ovalaire de 6500 m². Ce double enclos, encore en élévation dans les années 1950, fut rasé lors du remembrement.

L'enceinte ovalaire de Bressilien semble avoir été fondée au cours du VII^e ou VIII^e siècle. A cette époque, cette région de la Bretagne nommée Poher se situe à la lisière d'un territoire (comprenant les régions de Vannes, Rennes et Nantes) contrôlé par le pouvoir carolingien pour empêcher les incursions bretonnes en territoire franc. Les fouilles de 2009 et 2010 ont permis d'étudier une première moitié de cette enceinte. Celle-ci est délimitée par un rempart de terre et de bois et un fossé profond d'environ 2,60 m. L'entrée principale, au nord, présentait un système de tour-porche permettant un contrôle strict des accès.

L'intérieur de cette enceinte s'organise clairement en deux espaces.

Le premier constitue un espace d'habitation et comprend plusieurs édifices en pierre de taille particulièrement imposante. Le bâtiment principal présente un plan rectangulaire d'environ 17 m de long sur 10 m de large, pour une surface de 115 m² couverte d'un seul tenant, auquel est accolée une seconde salle d'environ 80 m². Ce type de construction de pierre est rarement attesté dans l'habitat de cette période et caractérise majoritairement des résidences aristocratiques. Trois deniers d'argent ont été mis au jour dans cet espace : il s'agit de monnaies provenant de l'atelier de Melle (Charente), frappées sous le règne de Charlemagne.

Le second espace est dédié aux activités artisanales et agricoles. S'y trouvent d'importantes constructions de bois, parmi lesquelles des installations semi-excavées, ainsi que des structures liées

aux différents traitements du grain (grillage, moulage, stockage...). Parmi le rare mobilier découvert dans cet espace, nous devons citer une découverte notable, celle d'un fragment de verre décoré, datable du VIII^e siècle. Cet objet de prestige est similaire à certaines productions connues dans le nord de l'Europe.

La qualité des architectures et des objets mis au jour sur le site de Bressilien attestent de la présence en ces lieux de personnages puissants. Ces derniers possédaient des contacts avec les communautés franques, mais également les communautés bretonnes insulaires.

Le site de Bressilien semble par la suite avoir été abandonné, et n'avoir été réoccupé qu'à la fin du Moyen-âge.

Nous savions, par une étude d'archives menée en 2008, qu'il existait au XV^e siècle une seigneurie importante à Paule, portant le nom de seigneurie de Bressilien. Sa résidence principale se trouvait en contrebas de l'ancienne enceinte. Les fouilles de 2009 et 2010 ont permis de mettre au jour les vestiges d'un manoir du XIV^e siècle ainsi qu'une grange datée des XV^e-XVI^e siècles. Le manoir, bâti sur une surface de près de 500 m² au sol, comprend une grande salle principale carrée de 13 mètres de côté (salle de plain-pied directement couverte par une charpente apparente). De part et d'autre de cette pièce se trouvent un cellier et une cuisine. Cet ancien logis seigneurial connaît cependant une durée d'occupation assez courte. A la fin du XIV^e siècle ou au début du XV^e siècle, des travaux sont entamés afin d'embellir et rénover le manoir. Malheureusement, un incendie détruit l'ensemble du bâtiment. Ce dernier n'est par la suite réutilisé que pour installer une écurie et une forge, tandis qu'un nouveau manoir est probablement construit à l'emplacement de la ferme actuelle de Bressilien.

Joseph Le Gall- Archéologue



Vue d'ensemble du site

QUOI DE NEUF A LA CCKB ?

Sur le plan fiscal, rien de neuf à la CCKB ni dans une autre intercommunalité puisque cet exercice 2010 a été figé par la décision de l'Etat d'en faire une année charnière entre la disparition de la Taxe Professionnelle en début d'année et l'arrivée des nouveaux impôts en 2011.

Ce gel et les incertitudes qu'il fait naître ont conduit les collectivités à beaucoup de prudence dans le lancement d'opérations nouvelles dans l'attente des effets concrets de la réforme fiscale.

Malgré ce contexte incertain, la CCKB a poursuivi et, sur quelques secteurs, amplifié son implication sur les compétences qui lui ont été confiées par les communes.

C'est ainsi que deux nouveaux domaines lui ont été transférés : **l'accompagnement de l'offre de soins et la piscine.**

Dans le premier cas, l'intervention de la CCKB a, en 2010, permis de finaliser l'installation d'un ophtalmologue à Saint-Nicolas-du-Pélem et, sur le secteur de Maël-Carhaix, s'est traduite par l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Maël-Carhaix couvrant la moitié des investissements nécessaires à l'arrivée de deux médecins généralistes.

Concernant la piscine, c'est en 2010 que l'ancienne piscine de Gouarec a été déconstruite, avec une participation communautaire de 50% au coût de cette dépense et que des études techniques, prospectives, administratives et financières ont permis de définir l'emplacement du futur équipement.

En matière de tourisme, 2010 aura vu la fin de la première phase de la réalisation du pôle d'animation structurant de l'Etang Neuf consistant en un réaménagement de l'ancienne auberge, la seconde phase qui a débuté mi-2010 portant sur tous les locaux neufs accueillant le musée de la résistance, l'école de peinture et le pôle pêche.

Le soutien de l'activité économique s'est, notamment, manifesté par un chantier d'envergure démarré en fin d'année : l'extension du parc d'activités de Kerjean à Rostrenen qui va permettre d'offrir 8 lots supplémentaires.

Les services à la population ont, eux aussi, connu quelques nouveautés. C'est ainsi que le Centre de Loisirs de Glomel a intégré des locaux flambant neufs au bord du lac du Corong et que, simultanément, la gestion de cet outil a été transférée à la CCKB.

La localisation du terrain accueillant les futurs espaces dévolus au centre de loisirs de Saint-Nicolas-du-Pélem a, quant à elle, été finalisée à proximité de la piscine, les travaux devant débuter au printemps 2011.

Enfin, s'agissant toujours des services à la population, la mission confiée au SPANC a été étendue afin de couvrir désormais les contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement autonome, **étant rappelé qu'à compter du 1er janvier 2011 toute transaction immobilière devra être précédée d'une expertise de ce type.**



T'é Pas Cap

HIVER 2011
pour les 12-14 ans

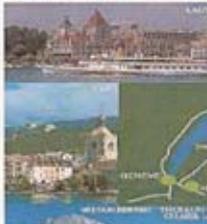


« A la RENCONTRE de la HAUTE SAVOIE »
du samedi 5 au samedi 12 mars 2011

Nature, Sport, Détente, Convivialité

Un séjour en pays savoyard, au cœur du Pays de Gavot, posé sur un haut plateau surplombant les rives du lac Léman, à l'ombre du Mont Blanc.

Deux thèmes : la découverte d'un milieu montagnard et d'activités « neige » (ski alpin, ski de fond, raquettes, igloo, ...)







Communauté des communes du
Kreiz-Breizh
Kumuniezh kumunioù



«Faire et vivre ensemble »

T'é Pas Cap est une offre de loisirs éducatifs organisée en direction des adolescent(e)s de la CCKB. Elle comprend des mercredis et/ou samedis qui précèdent une période de vacances et un temps fort (stage à la journée ou camp) pendant la période de vacances évoquée. Les mercredis et/ou samedis, encadrés par les animateurs, sont consacrés à la préparation du séjour par les jeunes, ils deviennent ainsi acteurs de leurs vacances.

Calendrier :
Préparation :
des mercredis et/ou samedis, en janvier et février 2011
Séjour :
du samedi 5 au samedi 12 mars 2011

Les Tarifs

Tarif A : appliqué aux familles bénéficiaires de bons vacances (CAF ou MSA)	276,00 €
Tarif B : appliqué aux familles non bénéficiaires de bons vacances, mais pouvant présenter un justificatif de versement d'une prestation sociale versée en fonction du niveau des revenus.	190,00 €
Tarif C : appliqué aux familles ne pouvant bénéficier des tarifs A & B	440,00 €
Tarif D : appliqué aux enfants dont les parents ne résident pas sur le territoire de la CCKB.	558,00 €

IMPORTANT : le nombre de place étant limité, les inscriptions seront prises en compte selon la chronologie du dépôt des dossiers complets avec le règlement du séjour.

Pour plus de renseignements et les inscriptions :

Deux permanences à la CCKB (cité administrative)
le lundi 13 décembre de 10h00 à 13h00
et le mardi 14 décembre de 17h00 à 19h00

Contact : Sonia GREGOIRE
tél : 02.96.24.94.52 – 06.30.05.24.46